
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

LOT N° 01

**TCE : GROS ŒUVRE/ COUVERTURE/ REVETEMENT SOL ET MUR EN CARRELAGE/
PEINTURE/ FINITION/ NETTOYAGE**

MAITRISE D'OUVRAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES OUTRE-MER
RÉGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ DE LA NOUVELLE CALEDONIE

MAITRE D'ŒUVRE

DIRECTION DES TRAVAUX ET DE L'INFRASTRUCTURE

OBJET DU MARCHÉ :

**2100_988_I_774 : KONE – Réhabilitation bâtiments logements VT et VS - 1ère
partie - Bât 017 - 027 et 030.**

Numéro du marché :

2100_988_I_774

Table des matières

1.	GENERALITES.....	3
1.1.	PLANS D'EXECUTION – ÉTUDES – AUTOCONTROLES.....	3
1.2.	INSTALLATION DE CHANTIER.....	3
1.3.	DEMOLITIONS ET DEPOSES.....	4
1.4.	REPARATIONS DES OUVRAGES EN BETON.....	4
1.5.	COUVERTURE METALLIQUE.....	4
1.6.	PEINTURE REFLECTIVE DE TOITURE.....	5
1.7.	ISOLATION THERMIQUE	5
1.8.	GOUTTIERES – CHENEaux – EAUX PLUVIALES	5
1.9.	RETEMENTS DE SOLS CARRELES	5
1.10.	FAIENCES MURALES	5
1.11.	PEINTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES.....	5
1.12.	OUVRAGES EXTERIEURS ET FINITIONS	6
1.13.	NETTOYAGE FINAL ET RECEPTION	6
2.	OBJET DU LOT	6
3.	RECONNAISSANCE DES LIEUX	7
4.	INSTALLATIONS DE CHANTIER.....	7
5.	PROTECTIONS DES EXISTANTS.....	8
6.	DÉPOSES – DÉMOLITIONS.....	8
7.	NETTOYAGE COMPLET DES TOITURES.....	8
8.	REPLACEMENT DES TÔLES DE COUVERTURE.....	9
9.	PEINTURE THERMO-RÉFLÉCHISSANTE DE TOITURE.....	9
10.	ISOLATION THERMIQUE DES PLAFONDS	9
11.	CHÉNEaux ET DESCENTES D'EAUX PLUVIALES	10
12.	RÉPARATIONS BÉTON ET GROS ŒUVRE.....	10
13.	RÉFECTION DES PÉDILUVES.....	11
14.	REVÊTEMENTS DE SOLS DES CHAMBRES.....	11
15.	REVÊTEMENTS DE SOLS DES SANITAIRES	11
16.	ÉTANCHÉITÉ SOUS CARRELAGE	12
17.	FAIENCES MURALES.....	12
18.	PEINTURES INTÉRIEURES.....	13
19.	PEINTURES EXTÉRIEURES	13
20.	PEINTURES SUR OUVRAGES MÉTALLIQUES.....	14
21.	TRAITEMENT DES BOIS	14
22.	NUMÉROTATION DES LOCAUX.....	14
23.	ÉTENDOIRS EXTÉRIEURS	15
24.	GESTION DES DÉCHETS.....	15
25.	NETTOYAGE FINAL	15
26.	DOE – ESSAIS – RÉCEPTION	16

1. GENERALITES

1.1. PLANS D'EXECUTION – ÉTUDES – AUTOCONTROLES

L'entreprise établira à ses frais l'ensemble des études d'exécution nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages, comprenant notamment les relevés sur site, plans d'exécution, plans de réservations, détails techniques, notes de calcul, plans de synthèse et documents d'atelier. Aucun ouvrage ne pourra être exécuté sans validation préalable du maître d'œuvre lorsque celle-ci est requise par le marché. L'entreprise demeurera seule responsable des dimensions, quantités, implantations, compatibilités techniques et performances des ouvrages exécutés.

Les travaux seront réalisés conformément au Code de la Commande Publique, au CCAG Travaux, aux DTU, Eurocodes, normes NF et prescriptions du présent marché. L'entreprise assurera l'ensemble des autocontrôles nécessaires à la vérification de la conformité des ouvrages et tiendra à disposition du maître d'œuvre les fiches de contrôle, procès-verbaux d'essais et documents de traçabilité.

L'entreprise est réputée avoir intégré dans son offre l'ensemble des contraintes liées au climat tropical humide, à l'environnement marin, aux risques cycloniques, aux fortes hygrométries, aux rayonnements UV et aux conditions particulières du site militaire. En cas de contradiction entre les prescriptions des DTU et les contraintes locales, les dispositions les plus contraignantes assurant la pérennité des ouvrages seront appliquées sans incidence financière complémentaire pour le maître d'ouvrage.

Tous les procédés non traditionnels, matériaux innovants ou systèmes spécifiques devront bénéficier d'un Avis Technique, d'un Document Technique d'Application ou d'une certification équivalente en cours de validité. Les justificatifs seront remis au maître d'œuvre avant approvisionnement.

Afin de permettre la réalisation des réservations, le titulaire du lot 01 devra demander au lot 03, lors de la période de préparation (PP), les plans de réservation relatifs à la ventilation et à la plomberie.

Localisation : Ensemble de l'opération.

1.2. INSTALLATION DE CHANTIER

L'entreprise titulaire du présent lot assurera l'installation générale du chantier pour l'ensemble des corps d'état.

Les prestations comprendront la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose en fin de chantier de l'ensemble des clôtures et dispositifs de protection nécessaires à la sécurisation du chantier. Elles comprendront notamment la pose de clôtures provisoires d'une hauteur minimale de 2,00 mètres autour des zones de travaux et des installations de chantier lorsque celles-ci sont distinctes. Ces clôtures seront solidement ancrées au sol et équipées de portails d'accès adaptés aux besoins du chantier.

Les clôtures seront complétées par la mise en place de panneaux réglementaires et de signalisation, notamment des panneaux « Chantier interdit au public » disposés tous les 5 mètres, ainsi que par l'ensemble des dispositifs de signalisation, de protection collective et de balisage nécessaires à la sécurité des personnes et des biens.

Les prestations comprendront également la réalisation et l'entretien des circulations provisoires, des zones de stockage et de toutes les installations nécessaires au bon déroulement des travaux.

L'entreprise titulaire du lot n° 1 assurera la mise en place, l'entretien et le maintien en état de fonctionnement de la base vie du chantier comprenant au minimum :

- Une (1) salle de réunion et réfectoire équipée de tables et de chaises pour dix (10) personnes, d'un réfrigérateur et d'un four à micro-ondes ;
- Un (1) module sanitaire comprenant un WC, un urinoir et un lavabo, raccordé aux réseaux du site ;
- Un (1) module vestiaire ;
- les moyens de premiers secours ;
- les raccordements aux réseaux, l'alimentation en eau et en électricité ;

- les équipements nécessaires à la gestion des déchets ;
- l'entretien périodique de l'ensemble de la base vie.

L'entreprise restera responsable, pendant toute la durée des travaux, du maintien en parfait état des installations provisoires, de leur conformité aux prescriptions réglementaires et de leur adaptation à l'évolution du chantier.

En fin de chantier, elle assurera la dépose de l'ensemble des installations provisoires, l'évacuation des matériaux et déchets correspondants, le nettoyage complet des zones de travaux et des emprises de chantier, ainsi que la remise en état des terrains occupés.

Localisation : Emprise des bâtiments 017, 027 et 030 et zones d'installation définies pendant la période de préparation.

1.3. DEMOLITIONS ET DEPOSES

L'entreprise réalisera l'ensemble des démolitions, déposes et évacuations nécessaires à la réhabilitation complète des bâtiments. Les prestations comprendront notamment la dépose des revêtements de sols dégradés sur une surface 5 m², des faïences détériorées sur une surface 5 m², des ouvrages métalliques non conservés, des réseaux devenus sans usage, des équipements défectueux, des éléments de couverture hors d'usage ainsi que de tous les ouvrages existants incompatibles avec le projet. Les travaux comprendront le tri des matériaux, l'évacuation vers les filières agréées, la protection des ouvrages conservés, les reprises de supports et toutes précautions nécessaires afin de ne provoquer aucun dommage aux structures existantes maintenues. L'entreprise demeurera responsable de la stabilité des ouvrages pendant toute la phase de déconstruction.

Localisation : Ensemble des bâtiments 017, 027 et 030.

1.4. REPARATIONS DES OUVRAGES EN BETON

L'entreprise réalisera l'ensemble des réparations nécessaires sur les ouvrages en béton existants. Les travaux comprendront le sondage des zones dégradées, le piquage des parties non adhérentes, le dégagement des armatures corrodées, leur passivation, la reconstitution des volumes par mortiers de réparation structuraux compatibles avec les supports existants ainsi que les finitions nécessaires.

Les réparations devront permettre de restituer les caractéristiques mécaniques, la durabilité et l'aspect des ouvrages existants. Les produits employés devront être compatibles avec les conditions climatiques tropicales et garantir une résistance durable aux cycles d'humidité et aux agressions atmosphériques.

Localisation : Murs, poteaux, soubassements, seuils, ouvrages annexes et éléments béton des bâtiments.

1.5. COUVERTURE METALLIQUE

L'entreprise procédera au nettoyage complet des couvertures existantes ainsi qu'au remplacement de l'ensemble des tôles présentant des perforations, déformations, corrosions ou altérations incompatibles avec leur maintien en service. L'entreprise prévoira dans son offre le remplacement de vingt mètre carré (20 m²) par bâtiment.

Les nouvelles couvertures seront réalisées en tôles nervurées prélaquées d'épaisseur minimale 75/100, adaptées aux conditions climatiques de Nouvelle-Calédonie et présentant une résistance élevée aux atmosphères marines, aux UV, aux fortes hygrométries et aux sollicitations cycloniques. Les fixations seront en acier inoxydable avec rondelles d'étanchéité EPDM et accessoires compatibles.

Les travaux seront exécutés conformément aux DTU série 40, aux normes NF applicables, au CCAG Travaux et aux prescriptions des fabricants. Les fixations et ancrages feront l'objet d'un dimensionnement adapté aux efforts de vent applicables au site. L'entreprise fournira les notes de calcul, fiches techniques et justificatifs de résistance avant exécution et garantira l'absence totale d'infiltration ainsi que la stabilité des ouvrages sous sollicitations climatiques extrêmes.

Localisation : Toitures des bâtiments 017, 027 et 030.

1.6. PEINTURE REFLECTIVE DE TOITURE

Après préparation complète des supports, l'entreprise appliquera un système de peinture réfléchissante destiné à limiter les apports thermiques par rayonnement solaire. Le système comprendra les traitements préparatoires, les primaires éventuels et les couches de finition nécessaires à l'obtention des performances exigées.

Le revêtement devra conserver durablement ses propriétés réfléchissantes sous climat tropical et présenter une excellente résistance aux UV, aux intempéries, aux moisissures et à l'humidité permanente.

Localisation : Ensemble des couvertures métalliques.

1.7. ISOLATION THERMIQUE

L'entreprise mettra en œuvre une isolation thermique sous toiture destinée à améliorer significativement le confort des occupants. Le système retenu devra être adapté aux bâtiments d'hébergement situés en climat tropical humide et permettre une réduction notable des températures intérieures.

Les matériaux devront être imputrescibles, résistants à l'humidité, aux moisissures, aux rongeurs et aux insectes. La continuité de l'isolation devra être assurée sur l'ensemble des surfaces traitées.

Localisation : Sous-faces de toiture des bâtiments 017, 027 et 030.

1.8. GOUTTIERES – CHENEaux – EAUX PLUVIALES

L'entreprise réalisera le remplacement complet des gouttières, chéneaux, descentes d'eaux pluviales, naissances et accessoires. Les ouvrages seront dimensionnés afin d'assurer l'évacuation des pluies intenses caractéristiques du climat calédonien.

Les réseaux existants seront intégralement curés jusqu'au premier regard. Des essais d'écoulement seront réalisés avant réception afin de vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des installations.

Localisation : Toitures et façades des bâtiments 017, 027 et 030.

1.9. REVETEMENTS DE SOLS CARRELES

L'entreprise réalisera les revêtements de sols des chambres, circulations, sanitaires et locaux techniques après préparation complète des supports. Les carreaux retenus devront présenter une résistance adaptée à un usage collectif intensif et permettre un entretien aisé.

Dans les locaux humides, les revêtements devront être antidérapants et associés à un système d'étanchéité sous carrelage. Les pentes nécessaires à l'évacuation des eaux seront intégrées aux ouvrages.

Les revêtements seront remplacés de façon ponctuelle selon leur état, pour une surface totale estimée à 5 m² par bâtiment.

Localisation : Ensemble des sols intérieurs des bâtiments.

1.10. FAIENCES MURALES

Les locaux sanitaires recevront des revêtements muraux en faïence sur toute hauteur ou selon les plans d'exécution validés. Les joints, raccords, profils de finition, angles et traitements particuliers seront compris dans les prestations.

Les ouvrages devront présenter une parfaite étanchéité, une excellente résistance aux produits de nettoyage et une durabilité compatible avec un usage collectif intensif.

Les faïences murales seront remplacées de façon ponctuelle selon leur état, pour une surface totale estimée à 5 m² par bâtiment.

Localisation : Douches, sanitaires, zones de lavage.

1.11. PEINTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES

L'entreprise exécutera l'ensemble des travaux de peinture après une préparation soignée des supports. Les produits utilisés devront être adaptés aux locaux concernés et compatibles avec les conditions climatiques de la Nouvelle-Calédonie. L'ensemble des blocs-portes intérieurs sera

également mis en peinture, ainsi que toutes les canalisations d'eaux usées, d'eaux vannes, d'eau froide et d'eau chaude sanitaire des bâtiments.

Les peintures extérieures devront présenter une résistance durable aux rayonnements ultraviolets, à l'humidité, aux pluies tropicales et aux salissures. Les peintures intérieures devront être lessivables, résistantes aux chocs et faciles d'entretien. Les systèmes de peinture devront intégrer des traitements anti moisissures et antifongiques.

Localisation : Ensemble des murs, plafonds, façades, ouvrages métalliques, éléments conservés, blocs portes et canalisations EU/EV/EF/ECS.

1.12. OUVRAGES EXTERIEURS ET FINITIONS

L'entreprise réalisera la remise en état des pédiluves, la création des zones d'étendage du linge, les reprises des seuils, massifs, socles, bétons divers, protections et tous ouvrages nécessaires au parfait fonctionnement des bâtiments.

L'ensemble des ouvrages devra être livré en parfait état de fonctionnement, exempt de défauts et conforme aux prescriptions du marché.

Localisation : Abords immédiats des bâtiments 017, 027 et 030.

1.13. NETTOYAGE FINAL ET RECEPTION

L'entreprise assurera un nettoyage complet par une entreprise spécialisée de tous les locaux, équipements, vitrages, revêtements, toitures, abords et réseaux avant les opérations préalables à la réception.

La réception ne pourra être prononcée qu'après présentation des autocontrôles, procès-verbaux d'essais, fiches techniques, DOE et levée complète des réserves éventuelles.

Localisation : Ensemble de l'opération.

2. OBJET DU LOT

Le présent lot a pour objet l'ensemble des travaux de gros œuvre, couverture, revêtements de sols et murs, peintures, finitions, nettoyages et aménagements extérieurs nécessaires à la réhabilitation complète des bâtiments d'hébergement n°017, n°027 et n°030 du RSMA de Koné.

Le titulaire devra assurer la parfaite exécution de l'ensemble des prestations décrites au présent CCTP ainsi que tous travaux accessoires nécessaires au complet achèvement des ouvrages conformément aux règles de l'art. L'entreprise est tenue à une obligation de résultat concernant l'étanchéité des couvertures, l'évacuation des eaux pluviales, les performances des revêtements, la durabilité des traitements anticorrosion et la conformité des ouvrages aux performances définies au marché. Toute intervention corrective rendue nécessaire par une insuffisance d'exécution demeurera à sa charge exclusive.

Les travaux comprennent notamment :

- installations de chantier ;
- protections des existants ;
- démolitions et déposes ;
- réfections de couverture ;
- traitement thermique des toitures ;
- isolation thermique ;
- ouvrages de gros œuvre ;
- réfection des réseaux EP en toiture ;
- revêtements de sols ;
- revêtements muraux ;
- peintures intérieures et extérieures ;
- ouvrages métalliques ;
- aménagements extérieurs ;
- nettoyage final.

Les travaux seront exécutés conformément au Code de la Commande Publique, CCAG Travaux, DTU, normes NF, Eurocodes, CCTG et réglementations en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

Localisation : RSMA-NC – Koné – Province Nord – Bâtiments 017, 027 et 030.

3. RECONNAISSANCE DES LIEUX

L'entreprise est réputée avoir pris parfaite connaissance :

- des bâtiments existants ;
- des accès ;
- des contraintes militaires du site ;
- des conditions climatiques ;
- des réseaux existants ;
- des contraintes de phasage.

L'entreprise est réputée avoir vérifié l'ensemble des dimensions, accès, contraintes d'exploitation, conditions de manutention, phasages et incidences liées au maintien éventuel de l'activité du site. Aucune réclamation fondée sur une erreur d'appréciation des conditions d'exécution ne pourra être admise.

Toutes les sujétions nécessaires à l'exécution complète des travaux sont réputées incluses dans l'offre.

4. INSTALLATIONS DE CHANTIER

L'entreprise titulaire du présent lot assurera les installations communes de chantier pour l'ensemble des intervenants.

Les prestations comprendront :

- clôtures grillagées H = 2,00 m minimum ;
- portails d'accès ;
- panneaux réglementaires ;
- panneau de chantier ;
- balisage permanent ;
- éclairage de chantier ;
- base-vie ;
- réfectoire ;
- vestiaires ;
- sanitaires ;
- stockage matériaux ;
- aire de déchets triés ;
- protections collectives.

Les installations seront conformes au Code du Travail, aux dispositions SPS applicables et aux prescriptions particulières du site militaire. L'entreprise assurera leur maintenance permanente ainsi que leur adaptation aux différentes phases du chantier.

Les installations seront maintenues en parfait état pendant toute la durée du chantier.

Le repli complet et la remise en état des lieux seront à la charge de l'entreprise.

5. PROTECTIONS DES EXISTANTS

Avant toute intervention, l'entreprise réalisera toutes les protections nécessaires afin de préserver les ouvrages conservés.

Les prestations comprennent :

- bâchages ;
- protections des façades ;
- protections des menuiseries conservées ;
- protections des espaces verts ;
- protections des réseaux ;
- protections des voiries ;
- protections des équipements existants.

Toute dégradation constatée sera réparée à la charge exclusive de l'entreprise.

6. DÉPOSES – DÉMOLITIONS

L'entreprise réalisera l'ensemble des travaux préparatoires nécessaires à la réhabilitation.

Les prestations comprennent :

- dépose des tôles détériorées ;
- dépose des faîtages ;
- dépose des chéneaux ;
- dépose des descentes EP ;
- dépose des revêtements de sols dégradés ;
- dépose des faïences dégradées ;
- dépose des plinthes ;
- dépose des éléments béton détériorés ;
- dépose des ouvrages métalliques défectueux ;
- dépose des équipements divers non conservés.

Les déchets seront évacués quotidiennement vers une filière agréée.

L'entreprise prendra toutes dispositions pour éviter la propagation des poussières, nuisances sonores, projections et vibrations susceptibles d'affecter les bâtiments conservés ou les occupants du site.

Les ouvrages déposés resteront sous la responsabilité du titulaire jusqu'à leur évacuation définitive.

7. NETTOYAGE COMPLET DES TOITURES

Les couvertures métalliques existantes feront l'objet d'un nettoyage approfondi.

Les prestations comprennent :

- grattage manuel ;
- brossage mécanique ;
- nettoyage haute pression ;
- élimination des mousses ;
- élimination des lichens ;
- traitement fongicide ;
- traitement algicide.

Les surfaces devront être parfaitement propres avant application des systèmes de protection.

L'entreprise vérifiera simultanément :

- l'état des fixations ;
- l'état des recouvrements ;
- l'état des joints ;
- l'état des faîtages ;
- l'état des accessoires.

Tout élément défectueux sera remplacé.

8. REMPLACEMENT DES TÔLES DE COUVERTURE

Les tôles perforées, déformées ou corrodées seront remplacées.

Les nouvelles couvertures seront réalisées en :

- tôle nervurée prélaquée ;
- épaisseur minimale 75/100 ;
- fixation inox ;
- rondelles d'étanchéité EPDM ;
- accessoires de finition assortis.

Les tôles et accessoires devront présenter une classification adaptée aux atmosphères marines corrosives de Nouvelle-Calédonie et satisfaire aux exigences de résistance aux vents cycloniques applicables au site. Les justificatifs techniques seront fournis avant approvisionnement.

Les raccordements avec les parties conservées devront assurer une parfaite continuité d'étanchéité.

L'entreprise garantira l'absence totale d'infiltration.

9. PEINTURE THERMO-RÉFLÉCHISSANTE DE TOITURE

Après préparation complète des supports (nettoyage, dégraissage, élimination des parties non adhérentes, traitement des zones oxydées et application des primaires adaptés), l'entreprise réalisera un système complet de revêtement thermo-réfléchissant haute performance destinée à limiter les apports thermiques de la couverture, à réduire l'échauffement des locaux et à assurer une protection durable des supports contre les agressions climatiques.

Le système comprendra obligatoirement :

- un primaire anticorrosion compatible avec le support et le système de finition ;
- une couche intermédiaire assurant l'adhérence et l'homogénéité du complexe ;
- deux couches de finition blanche thermo-réfléchissante appliquées conformément aux prescriptions du fabricant, pour obtenir une épaisseur sèche totale minimale de **300 µm**.

Le revêtement devra présenter les performances minimales suivantes :

- réflectance solaire initiale **≥ 88 %** ;
- indice de réflectance solaire (**SRI**) **≥ 105** selon ASTM E1980 ;
- émissivité thermique **≥ 0,88** selon ASTM C1371 ;
- excellente résistance aux rayonnements UV, au farinage et au vieillissement accéléré ;
- très bonne résistance aux pluies tropicales, aux fortes hygrométries, aux embruns marins et aux atmosphères salines de Nouvelle-Calédonie ;
- excellente adhérence sur le support préparé et conservation des performances dans le temps.

Les produits employés devront être spécifiquement formulés pour une utilisation en climat tropical et maritime, compatibles avec les supports existants et applicables dans les conditions climatiques du chantier. La consommation sera conforme aux prescriptions du fabricant afin de garantir les performances annoncées, sans pouvoir être inférieure aux quantités nécessaires à l'obtention de l'épaisseur minimale prescrite.

Avant toute mise en œuvre, l'entreprise remettra à la maîtrise d'œuvre les fiches techniques, fiches de données de sécurité, procès-verbaux d'essais et certificats attestant des performances thermo-réfléchissantes (réflectance solaire, émissivité, SRI), ainsi que les recommandations d'application du fabricant. Le système retenu devra bénéficier d'une garantie fabricant et justifier d'un retour d'expérience significatif en climat tropical. L'entreprise demeurera seule responsable de la conformité.

10. ISOLATION THERMIQUE DES PLAFONDS

L'entreprise réalisera l'amélioration thermique des bâtiments par la fourniture et la pose d'une isolation sous couverture sur l'ensemble des locaux des bâtiments 017, 027 et 030.

Les prestations comprendront :

- fourniture et pose d'un isolant réfléchissant multicouche certifié ou laine de roche revêtue pare-vapeur renforcée adaptée aux climats tropicaux humides ;
- épaisseur minimale 100 mm ;
- résistance thermique adaptée aux conditions climatiques de Nouvelle-Calédonie ;
- pare-vapeur lorsque nécessaire ;
- fixations mécaniques ;
- traitement des points singuliers ;
- découpes et ajustements ;
- raccordement avec les ouvrages conservés.

L'isolant devra présenter une excellente tenue à l'humidité, aux fortes températures et aux conditions tropicales.

L'entreprise garantira la continuité parfaite de l'isolation sur l'ensemble des surfaces traitées.

Les travaux seront réalisés conformément aux DTU applicables, aux Avis Techniques en vigueur et aux prescriptions du fabricant.

Localisation : Ensemble des plafonds des bâtiments 017, 027 et 030.

11. CHÉNEAUX ET DESCENTES D'EAUX PLUVIALES

L'entreprise procédera à la dépose complète des ouvrages et à leur remplacement par des équipements neufs.

Les prestations comprendront :

- dépose des chéneaux existants ;
- dépose des descentes EP existantes ;
- évacuation des matériaux déposés ;
- fourniture et pose de chéneaux métalliques prélaqués blanc (RAL 9010) 10/10mm ;
- naissances ;
- descentes EP ;
- colliers de fixation ;
- crapaudines ;
- coudes ;
- accessoires de raccordement ;
- dispositifs anti-corrosion.

Les sections seront calculées afin d'assurer une évacuation efficace des eaux pluviales pendant les épisodes cycloniques ou de fortes précipitations.

L'entreprise devra garantir l'étanchéité complète du système.

Les travaux seront exécutés conformément aux DTU 40 et aux prescriptions des fabricants.

Localisation : Toitures et façades des bâtiments 017, 027 et 030.

12. RÉPARATIONS BÉTON ET GROS ŒUVRE

L'entreprise exécutera l'ensemble des travaux nécessaires à la remise en état des ouvrages en béton dégradés. Les prestations comprendront le diagnostic préalable des désordres, les sondages, contrôles de carbonatation, vérifications des enrobages, l'identification des armatures corrodées, les purges, la passivation des aciers, le traitement des fissures, la reconstitution des volumes par mortiers de réparation structuraux, les reprises de seuils, coursives, soubassements et ouvrages annexes. L'entreprise demeurera responsable de la compatibilité des produits utilisés avec les supports existants.

Les travaux seront réalisés conformément au DTU 21, aux normes NF EN 1504, au CCAG Travaux et aux prescriptions du fabricant des produits employés. Les matériaux devront bénéficier d'Avis Techniques ou certifications équivalentes. L'entreprise garantira la pérennité, la stabilité et la durabilité des réparations réalisées.

Les zones réparées feront l'objet d'un contrôle contradictoire avant reconstitution des volumes.

Localisation : Ensemble des ouvrages béton des bâtiments 017, 027 et 030.

13. RÉFECTION DES PÉDILUVES

L'entreprise réalisera la remise en état complète des pédiluves existants.

Les travaux comprendront :

- démolition des parties dégradées ;
- reprise des formes ;
- réparation des bétons ;
- étanchéité ;
- revêtement de finition ;
- réfection des évacuations ;
- nettoyage final.

Les ouvrages devront permettre un entretien simple et résister aux usages intensifs du site.

L'entreprise assurera la parfaite étanchéité des ouvrages après intervention.

Localisation : Abords immédiats des bâtiments.

14. REVÊTEMENTS DE SOLS DES CHAMBRES

Les revêtements dégradés, pour une surface totale estimée à 5 m², seront remplacés par des revêtements identiques ou présentant un aspect aussi proche que possible de l'existant.

Les prestations comprendront :

- dépose des carreaux dégradés pour une surface estimation de 5m² ;
- préparation des supports ;
- ragréage ;
- fourniture et pose de carrelage grès cérame ;
- classement minimal U2s P2 E1 C0 ;
- joints hydrofuges ;
- plinthes assorties ;
- découpes ;
- raccords.

Les carreaux devront présenter une résistance élevée à l'usure et aux chocs.

L'entreprise garantira la planéité des ouvrages et l'absence de désaffleurement.

Les travaux seront réalisés conformément au DTU 52.1.

Localisation : Chambres VS et VT des bâtiments 017, 027 et 030.

15. REVÊTEMENTS DE SOLS DES SANITAIRES

L'entreprise réalisera la réfection des sols des sanitaires et douches pour une surface estimation de 5m², par des revêtements identiques ou présentant un aspect aussi proche que possible de l'existant.

Les prestations comprendront :

- dépose des revêtements existants, pour une surface estimation de 5m² ;
- préparation des supports ;
- formes de pente ;
- étanchéité préalable ;
- fourniture et pose de carrelage grès cérame antidérapant ;
- classement minimal U4 P3 E3 C2 ;
- plinthes à gorge ;
- joints époxy ;
- raccordement aux caniveaux.

Le revêtement devra être adapté aux locaux humides et à un usage collectif intensif.

Les pentes devront assurer l'écoulement complet des eaux vers les dispositifs d'évacuation.
Les travaux seront réalisés conformément aux DTU en vigueur.

Localisation : WC, douches et locaux sanitaires.

16. ÉTANCHÉITÉ SOUS CARRELAGE

Avant la pose des revêtements de finition, l'entreprise réalisera un système complet d'étanchéité adapté aux locaux humides collectifs. La nature du procédé retenu (SPEC, SEL ou système équivalent) sera définie par la maîtrise d'œuvre. Les prestations comprendront la préparation des supports, les primaires, bandes de renfort, traitements des angles, relevés périphériques, traversées de parois, raccordements aux équipements et contrôles d'exécution.

Les travaux seront exécutés conformément aux Avis Techniques, CPT en vigueur, DTU applicables, Code de la Commande Publique et CCAG Travaux. L'entreprise restera seule responsable de la parfaite étanchéité des locaux et de la compatibilité des systèmes mis en œuvre avec les revêtements de finition.

Localisation : Sanitaires et douches des bâtiments 017, 027 et 030.

17. FAÏENCES MURALES

L'entreprise réalisera la fourniture et la pose de faïences murales neuves pour une surface estimation de 5m², par de faïences identiques ou présentant un aspect aussi proche que possible de l'existant.

Les prestations comprendront :

- préparation des supports ;
- dressage ;
- fourniture et pose de faïence ;
- découpes ;
- joints hydrofuges ;
- profils de finition ;
- traitement des angles.

La hauteur de pose sera :

- toute hauteur dans les douches ;
- derrière les lavabos ;
- derrière les urinoirs ;
- selon plans et prescriptions du maître d'œuvre.

Les ouvrages devront présenter un aspect parfaitement uniforme.

Les travaux seront réalisés conformément au DTU 52.2.

Les carreaux présenteront une absorption d'eau compatible avec les locaux humides et seront conformes à la norme NF EN 14411.

Localisation : Sanitaires et douches.

18. PEINTURES INTÉRIEURES

L'entreprise réalisera la remise en peinture complète des locaux avec une peinture acrylique velours lessivable, de haute résistance à l'abrasion humide (classe 1 selon la norme EN 13300), adaptée aux locaux à forte fréquentation tels que les chambres de troupe.

Les prestations comprendront :

- protections ;
- lessivage ;
- grattage ;
- rebouchage ;
- enduisage ;
- ponçage ;
- impression ;
- deux couches de finition.

Les coloris seront neutres (teinte blanc mat) soumis à validation préalable du maître d'œuvre après proposition du titulaire.

Les produits utilisés devront présenter un classement sanitaire A+, être compatibles avec les locaux recevant du public, intégrer des propriétés antifongiques et anti-moisissures renforcées et offrir une excellente résistance aux conditions climatiques tropicales. Les fiches techniques et fiches de données de sécurité seront soumises au maître d'œuvre avant mise en œuvre.

Les travaux seront réalisés conformément au DTU 59.1.

Localisation : Ensemble des locaux intérieurs, les blocs portes et l'ensemble des canalisations EU/ EV/ EF/ ECS.

19. PEINTURES EXTÉRIEURES

Les façades non recouvertes par un bardage bois recevront une peinture (2 couleurs) acrylique mate en phase aqueuse, de qualité professionnelle, spécialement formulée pour les façades exposées aux conditions climatiques tropicales de la Nouvelle-Calédonie.

Le système de peinture comprendra un primaire adapté au support, si nécessaire, suivi de **deux couches de finition mate** appliquées conformément aux prescriptions du fabricant.

Les produits devront présenter les caractéristiques minimales suivantes :

- finition **mate profonde** assurant un rendu uniforme et limitant les phénomènes de brillance ;
- excellente opacité et pouvoir couvrant (classe 1 selon la norme ISO 6504-3) ;
- forte adhérence sur les supports minéraux (béton, enduits hydrauliques, maçonnerie, anciens fonds compatibles) ;
- très bonne résistance aux rayonnements UV, au farinage et à la décoloration ;
- excellente tenue aux intempéries, aux pluies tropicales et aux cycles humidité/séchage ;
- résistance aux atmosphères marines, aux embruns salins et aux fortes hygrométries ;
- perméabilité élevée à la vapeur d'eau permettant la respiration des supports ;
- faible absorption d'eau afin de limiter les infiltrations et l'encrassement des façades ;
- protection contre le développement des algues, mousses et micro-organismes ;
- résistance au frottement humide **classe 1** selon la norme ISO 11998 ou équivalent ;
- teneur en composés organiques volatils (COV) conforme à la réglementation en vigueur ;
- rendement indicatif : **8 à 12 m²/L par couche**, selon la nature et la porosité du support ;
- application dans les conditions de température et d'hygrométrie prescrites par le fabricant.

Les teintes seront conformes aux prescriptions du projet afin d'assurer l'homogénéité architecturale de l'ensemble. :

- **Soubassements** : teinte de référence 7358 Ocre Abruzzes (type Zolpan MAT ou équivalent) ;
- **Parties hautes** : teinte CHP 4004 Blind Satin Veran Blanc (type peinture mate façade ou équivalent).

Les teintes seront arrêtées par le maître d'œuvre après validation du maître d'ouvrage.
Les travaux seront réalisés conformément au DTU 59.1.

Localisation : Façades des bâtiments 017, 027 et 030.

20. PEINTURES SUR OUVRAGES MÉTALLIQUES

Les ouvrages métalliques recevront un traitement anticorrosion complet.

Les prestations comprendront :

- brossage ;
- décapage ;
- dégraissage ;
- primaire antirouille ;
- couche intermédiaire ;
- deux couches polyuréthane.

Sont concernés :

- poteaux ;
- garde-corps ;
- rambardes ;
- supports métalliques ;
- accessoires divers.

L'entreprise garantira la protection durable contre la corrosion.

Les systèmes anticorrosion seront compatibles avec une exposition extérieure en atmosphère marine tropicale et présenteront une durabilité minimale correspondant à la classe C4 selon NF EN ISO 12944.

21. TRAITEMENT DES BOIS

Tous les éléments bois conservés recevront un traitement complet comprenant le ponçage, le nettoyage, l'application d'un traitement insecticide, fongicide, anti-termite, hydrofuge, suivi d'une finition par lasure bois extérieur. Les produits employés devront être compatibles avec les essences en place et adaptés aux conditions climatiques tropicales de Nouvelle-Calédonie.

La finition sera réalisée en trois (3) couches successives, afin de garantir une protection durable et une parfaite homogénéité de l'aspect.

Les travaux seront exécutés conformément aux normes NF applicables, aux prescriptions des fabricants et aux règles professionnelles en vigueur. L'entreprise garantira la protection durable des ouvrages contre les insectes xylophages, les termites, les champignons lignivores, l'humidité et les agressions climatiques.

Localisation : Bardages et éléments bois conservés.

22. NUMÉROTATION DES LOCAUX

L'entreprise fournira et posera les numéros de repérage des locaux.

Les prestations comprendront :

- Plaques PVC gravées dimensions : 50 x 100 mm ;
- Plaques PVC gravées dimensions : 50 x 145 mm pour les locaux techniques ;
- fixations inox ;
- repérage conforme aux plans.

Les plaques devront être robustes, résistantes aux UV et au vandalisme.

Localisation : Ensemble des portes des bâtiments.

23.ÉTENDOIRS EXTÉRIEURS

L'entreprise réalisera 3 zones d'étendage du linge à proximité des trois bâtiments : 017, 027, 030.

Les prestations comprendront pour chaque bâtiment :

- terrassements ponctuels (62m²/ bâtiment) ;
- scellements ;
- poteaux métalliques galvanisés ;
- fils inox (48ml/ bâtiment) ;
- protections anticorrosion ;
- finitions.

Les ouvrages devront résister aux conditions climatiques locales.

Localisation : Abords des bâtiments.

24.GESTION DES DÉCHETS

L'entreprise assurera le tri, le stockage temporaire, l'évacuation et la valorisation des déchets générés par ses interventions. Les déchets seront orientés vers des filières agréées conformément à la réglementation applicable en Nouvelle-Calédonie. Aucun stockage sauvage ou brûlage sur site ne sera admis.

Les travaux seront exécutés conformément au Code de la Commande Publique, au CCAG Travaux et aux prescriptions environnementales en vigueur. L'entreprise fournira l'ensemble des bordereaux de suivi, justificatifs d'évacuation et certificats de traitement à la demande du maître d'œuvre.

Localisation : Ensemble de l'opération.

25.NETTOYAGE FINAL

L'entreprise assurera le nettoyage complet de l'ensemble des locaux, ouvrages, équipements, revêtements, menuiseries, vitrages, toitures, réseaux et abords par une entreprise spécialisée avant les opérations préalables à la réception. Toutes les traces de chantier, déchets, projections, résidus de matériaux et salissures seront éliminés. Les locaux seront remis en parfait état de propreté et immédiatement exploitables.

Les travaux seront exécutés conformément au CCAG Travaux et aux prescriptions du marché. En cas de nettoyage jugé insuffisant par le maître d'œuvre lors des opérations préalables à la réception, le maître d'ouvrage pourra faire réaliser les prestations nécessaires par une entreprise tierce aux frais exclusifs du titulaire, sans préjudice des pénalités applicables.

Localisation : Ensemble de l'opération.

26.DOE – ESSAIS – RÉCEPTION

L'entreprise réalisera l'ensemble des essais nécessaires à la réception des ouvrages.

Elle fournira notamment :

- DOE complet ;
- plans conformes à l'exécution ;
- fiches techniques ;
- procès-verbaux d'essais ;
- garanties fabricants ;
- notices d'entretien ;
- attestations de conformité ;
- • fichiers informatiques natifs DWG et PDF ;
- fiches de maintenance des équipements ;
- • bordereaux de suivi des déchets.

Les essais comprendront notamment :

- essais d'étanchéité ;
- essais d'écoulement EP ;
- contrôles des revêtements ;
- contrôles des peintures ;
- contrôles de conformité des ouvrages.

La réception ne pourra être prononcée qu'après levée de toutes les réserves éventuelles et remise complète du DOE conformément au CCAG Travaux.